

# ELECTIONS DU BUREAU DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL de GOLF de la CHARENTE MARITIME (CDGolf17)

## APPEL A CANDIDATURES 2024

### 1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

Sauf mise en œuvre du vote exclusivement par correspondance ou à distance par voie électronique, l'Assemblée Générale Ordinaire Elective du Comité Départemental de golf de la Charente Maritime aura lieu le **Jeudi 24 Octobre 2024 à 20h00 salle de réunion du Golf de Saintes.**

### 2. Composition des listes :

- Les candidats figurant sur une liste doivent être majeurs et licenciés de la ffgolf ;
- Les femmes figurant sur chaque liste sont, suivant des modalités précisées par le règlement intérieur et par le règlement organisant les opérations électorales relatives à l'élection du Bureau Directeur, en nombre garantissant une représentation minimum des femmes proportionnelle au nombre de licenciées éligibles selon les statistiques de l'année précédente ;  
Chaque liste devra identifier et présenter, au moment du dépôt de candidature, sa tête de liste qui sera le Président élu du Comité si la liste obtient le plus de suffrages ou, en cas d'égalité, celui figurant sur la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée ;  
Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir en application de l'article 5 du règlement intérieur ;  
*Une même personne ne peut se porter candidate à la Présidence d'un ou plusieurs autres Comités Départementaux ou Territoriaux ;*  
*Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection au Bureau Directeur.*

### 3. Chiffres de Référence :

Les statistiques territoriales **des licenciés 2023** font apparaître les résultats suivants :  
**7 368 licenciés** dont **2054 féminines soit 27.88 % (28%).**

En application du Règlement Intérieur du Comité Territorial / Départemental de Golf de la Charente Maritime, chaque liste devra comporter **5 membres dont au moins une Dame**

### 4. Dépôt et recevabilité des listes :

- Les listes de candidats devront être réceptionnées au siège du Comité par tout moyen\* :
- Au plus tôt dès publication du présent règlement des opérations électorales ;
  - Au plus tard le **30 septembre 2024 à minuit**
  -

***\*L'envoi peut s'effectuer dans les conditions suivantes***

***SOIT (à privilégier)***

***- par email à [cdgolf17@aol.fr](mailto:cdgolf17@aol.fr) avec copie à [desmarest.daniel@wanadoo.fr](mailto:desmarest.daniel@wanadoo.fr)***

***L'attention des candidats est portée sur le fait que selon la taille des pièces, ces dernières pourraient ne pas être valablement réceptionnées.***

***OU***

***- par courrier postal à CDGolf17, 2 rue des BOUVREUILS à 17200 ROYAN***

## **5. Pièces complémentaires à fournir :**

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat** :

- Des attestations sur l'honneur signées ;
- D'une copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) de chaque candidat ;
- D'une copie de la licence ou attestation de licence 2024 de chaque candidat.

Publié le **9 septembre 2024**

Jusqu'au **30 septembre 2024**

---

Rappel :

La procédure électorale se déroulera selon le calendrier suivant :

- dépôt des listes avant le 30 septembre 2024
- contrôle des listes entre le 30 septembre 2024 et le 7 octobre 2024
- rectification des listes (si nécessaire) entre le 7 octobre 2024 et le 14 octobre 2024
- validation des listes entre le 14 octobre et le 16 octobre 2024
- vote des membres actifs entre le 16 octobre 2024 et le 23 octobre 2024
- dépouillement du vote et annonce des résultats le 24 octobre 2024